

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

Le 21 janvier 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 15 janvier 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	32
- représentés ou ayant donné pouvoir	3
- votants	35
- ont voté pour	35
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Etienne HERISSANT, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Daniel HERBILLON par M. Romain HERBILLON (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).

Absents : Didier APPERT, Alexandre BODIN, Anne BRAZE (excusée), Marc DEFORGE (excusé), Hubert FERRAND, Maxime JOLY (excusé), William MATHIEU, Catherine PUJOL, Murielle STEPHAN (excusé).

DÉLIBÉRATION
N° 977-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Renouvellement convention mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Mairy-sur-Marne à la CCMC

Le conseil nomme M. Jean-Christophe MANGEART pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 192/2015 du 22 janvier 2015 concernant l'aménagement de la bibliothèque de Mairy-sur-Marne ;

Vu la délibération N° 371-2016 du 22 septembre 2016 autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Mairy-sur-Marne au profit de la CCMC dans le cadre de l'accueil, la gestion et l'animation de la bibliothèque intercommunale ;

Vu les délibérations N° 818-2019 du 21 novembre 2019 et N° 865-2020 du 4 juin 2020 autorisant le Président à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition pour une durée de 6 mois ;

Considérant que la convention de mise à disposition est arrivée à échéance ;

Le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention de mise à disposition de l'agent administratif de Mairy-sur-Marne pour une période de 1 an,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement, pour une durée de 1 an, de la convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Mairy-sur-Marne au profit de la CCMC dans le cadre de l'accueil, la gestion et l'animation de la bibliothèque intercommunale.

AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.01.29 08:29:21 +0100
Ref:20210125_100602_1-2-O
Signature numérique
le Président